



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 8 septembre 2009

Présidence: Laurent Schatzmann

Ouverture: 20h00

Appel: 45 membres présents, 5 membres excusés, 3 membres non excusés

Excusés	
	Michel Ansermoz
	Yann Delévaux
	Fabio Di Sanza
	Louis-Claude Masset
	Vanessa Monney
	Myriam Omenetto
Non Excusés	
	André Meylan
	Arnaud Vanni

Le quorum est atteint: 85%

Ordre du jour

1. Assermentation d'un nouveau conseiller, M. Pierre-François Charmillot (PSRV).
2. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2009.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité – communiqué N° 23.
5. Désignation d'un nouveau membre (PSVR) à la commission de gestion.
6. Désignation d'un 4^e membre du conseil (PSVR) à l'AdCV (Association des Communes Vaudoises).
7. Dépôt du PM N° 74 – Demande de crédit pour la réalisation du giratoire de la Couronnette. – Désignation de la commission (Prés. RV, rapp. Rad).
8. Dépôt du PM N° 75 – Demande de crédit complémentaire au budget 2009 – Cofin.
9. Dépôt du PM N° 71 – Modification du règlement communal sur la protection des arbres et rapport de la commission ad hoc.
10. Préavis municipal N° 72 – Demande de crédit pour la mise en conformité des installations électriques au Collège des Buttes I, rapport de la commission ad hoc.
11. Dépôt du préavis municipal N° 73 – Demande de crédit pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier et rapport de la CPU.
12. Dépôt d'une pétition pour des logements à loyers modérés.
13. Divers et propositions individuelles.



La séance est ouverte à 20h00 par le nouveau Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un nouveau conseiller (PSRV).

Le président procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller, qui en fait ne l'est pas tout à fait, car il s'agit de M. Pierre-François Charmillot de retour au Conseil après une année d'absence.

2. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2009.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Communications du Président.

Le Président prononce quelques paroles en guise d'introduction, et annonce que l'ordre du jour est modifié par la suppression du point 9. En effet, le rapport de la commission n'ayant pu être prêt à temps, ce point est reporté à la séance du 6 octobre 09. Il procède ensuite à la lecture de trois lettres; l'une est la démission de M. David Savelli de sa fonction de conseiller; la seconde est la démission de M. Patrick Bréchon de sa fonction de membre de la commission de gestion; la troisième est la démission de Mme Myriam Omenetto de sa fonction de conseillère.

Il rappelle ensuite les dates des votations prévues en 2009-2010 et signale que les rapports doivent être envoyés en tant que fichiers informatisés à: I.schatzmann@bluewin.ch et conseil_communal@rolle.ch.

4. Communications de la Municipalité.

M. Roland annonce que les travaux des classes modulables au collège du Martinet ne se feront pas avant fin octobre et que la solution transitoire mise en place ne pose que peu de problèmes.

A la rue du Temple 2, l'étude est en cours et le planning avance bien. La mise à l'enquête se fera probablement en octobre, et un dépôt de préavis pour la réalisation des travaux devrait être présenté au début 2010.

Au port ouest le rapport d'impact est en voie de finalisation, les différents services de l'Etat ont été consultés et il y a encore quelques déterminations et décisions municipales à prendre; la CPU sera vraisemblablement consultée en fin d'année.

Le syndic évoque le sujet de la réorganisation des services communaux et les désagréments dus à la société Blanc Consultants. Durant l'été ce thème a été un sujet de travail, mais ne peut malheureusement être abordé ce soir car une synthèse n'a pu être préparée à cause des vacances des uns et des autres, de diverses variantes à étudier et de chiffres non encore présentés. Une communication sera déposée lors du prochain conseil.

5. Election d'un membre à la commission de gestion.

M. Cédric Echenard est proposé par le PSVR en remplacement de M. Bréchon. Aucune autre proposition ne se faisant jour, il est élu par acclamations.

6. Désignation d'un 4^e membre du conseil (PSRV) à l'AdCV (Association des Communes Vaudoises).

M. Patrick Bréchon est proposé par le PSVR. Aucune autre proposition ne se faisant jour, il est élu par acclamations.



7. Dépôt du préavis N° 74 – Demande de crédit pour la réalisation du giratoire de la Couronnette. Désignation de la commission.

Président, M. Cédric Echenard. Rapporteur, M. Bertrand Peter. Membres, MM. Robert Damond, Pierre Hunziker, Carmelo Nicolo, Max Radoszycki, Jürg Schmutz.

8. Dépôt du préavis N° 75 – Demande de crédit complémentaire au budget 2009.

Le préavis sera traité par la Cofin.

9. Préavis N° 71 – Modification du règlement communal sur la protection des arbres. Rapport de la commission ad hoc.

Comme annoncé en début de conseil, ce point sera traité lors du conseil du 6 octobre 2009.

10. Préavis N° 72 – Demande de crédit pour la mise en conformité des installations électriques au Collège des Buttes I. Rapport de la commission ad hoc.

Mme Micello lit les conclusions du rapport, qui sont les mêmes que celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond et aucune remarque n'étant émise, il passe au vote.

Le résultat du vote est que les conclusions du préavis N° 72 sont acceptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 72 de la Municipalité du 9 juin 2009,
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer un crédit de Fr. 100'000.- TTC pour la mise en conformité des installations électriques à basse tension du collège des Buttes I.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la commune, à imputer sur le compte N° 5100.5040.
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur les exercices comptables 2009 et 2010 (durée deux ans).

Le **Préavis N° 72** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 8 septembre 2009



11. Dépôt du Préavis municipal N°73 – Demande de crédit pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier et rapport de la CPU.

M. Bréchon, rapporteur, lit les conclusions du rapport puis la discussion est ouverte sur le fond, les conclusions du rapport étant les mêmes que celles du préavis. Aucune remarque n'étant émise, la discussion est aussitôt refermée pour faire place au vote.

Le résultat du vote est que les conclusions du préavis N° 73 sont acceptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 73 de la Municipalité du 20 août 2009,
- Entendu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 90'000.- (avant la déduction de la subvention fédérale de Fr. 13'000.- et avant la participation cantonale de Fr. 8'000.-) pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la commune et à l'imputer sur le compte N° 4300.5010.1 1.
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice comptable 2010.

Le **Préavis N°73** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 8 septembre 2009

12. Dépôt d'une pétition pour des logements à loyers modérés.

Le président passe la parole au représentant des pétitionnaires, M. Charmillot, qui explique que cette pétition intitulée « Pétition demandant la création de logements à loyers modérés sur la parcelle communale du Maupas » est munie de 838 signatures dont 724 proviennent de citoyens rollois. Elle est destinée à inciter la Municipalité à empoigner le problème de la construction d'habitations à loyers modérés, au vu de la pénurie de logements à loyers raisonnables disponibles sur le territoire de la commune. Elle a aussi pour but de démontrer à la Municipalité l'existence du besoin et la volonté politique importante d'une frange de la population.

La lettre et les signatures sont alors remises au Président du Conseil qui lui-même les transmet à la Municipalité, cette pétition ayant un caractère purement administratif.

13. Propositions individuelles et divers.

M. Guignard ayant appris par voie de presse le projet de construction de cabanons au bord du lac, fait part de son mécontentement. Il estime que ces cabanons vont défigurer le site, qu'ils sont superflus et que la quiétude des passants sera perturbée.



M. Zeugin confirme que 4 emplacements ont été mis à l'enquête pour accueillir de petits cabanons où il sera possible de prendre des consommations en terrasse, ceci uniquement l'été et en réponse à des requêtes émanant de commerçants rollois, pour animer les quais durant la période des travaux. Des réactions négatives ainsi que positives ont été reçues et les oppositions (environ une centaine) vont être étudiées afin de savoir quelles sont les terrasses les mieux acceptées par la population. Les cabanons seront conçus de façon à être démontables par la voirie et garantie est donnée qu'ils seront exploités uniquement en été (environ 4 mois) et démontés ensuite (au plus tard au 1^{er} octobre). Si de l'étude des oppositions il ressort un refus général, il n'est pas question de se mettre la population à dos pour ce qui est seulement de l'animation. Mais subsiste le problème des commerçants qui ont des inquiétudes quant à l'exploitation de leur terrasse durant les travaux et pour lesquels des solutions devront être éventuellement trouvées ailleurs que sur les quais.

M. Lecoultré rappelle que jadis il a été question de transformer l'ancienne station de pompage en buvette, mais ce projet avait alors capoté. Est-il envisageable de reprendre l'étude de ce vieux dossier?

M. Zeugin explique que c'est exactement à cause du refus de la transformation de ce bâtiment qu'un nouveau projet a été déposé. Et le cas est différent puisque la station de pompage aurait été une buvette fixe toute l'année alors que les cabanons ne seront sur pied que durant 4 mois.

M. Hay constate et déplore que l'embargo figurant sur les communications municipales n'ait pas été respecté, comme l'a démontré un article paru dans le quotidien La Côte. Il souligne également que ces dérogations d'embargos prêteraient les journalistes qui en tiennent compte.

M. Charmillot rebondit sur les horaires du Green Bus et s'étonne de la suppression de toutes les courses aux "29, sachant que ces horaires sont faits pour amener à la gare les voyageurs prenant le train à destination de Lausanne (aux "48), ainsi que certains trains pour Genève (aux "46). Il estime intéressant que les passagers soient conduits à la gare en fonction de ces horaires. Il est paradoxal de relever qu'il y a amélioration de la cadence d'arrêts des trains en gare de Rolle et suppression du bus amenant les passagers.

Mme Tecon explique que lors des courses aux "29, aucun passager ne se trouve dans le bus, ou alors parfois 1 passager. Cet horaire n'est vraiment pas utilisé et ces courses ne servent à rien. Une fois par heure c'est un bus vide qui ne traversera plus la ville de Rolle.

Mme Schmutz renchérit en évoquant le concept Mobilis qui a été adopté et qui concerne la desserte de Lausanne; pourquoi supprimer des bus qui permettent de prendre les trains en direction de Lausanne? Pourquoi payer une zone de plus pour Mobilis sans avoir la prestation qui va avec; Mobilis ne sert donc à rien?

Mme Tecon répond que des statistiques ont été établies et que sur 4 semaines, étudiées à des périodes différentes, le nombre moyen de passagers dans les bus aux "29 est de 0. La Municipalité s'est donc basée sur des chiffres concrets et a pris des dispositions en fonction de la situation.

Quant à Mobilis, c'est dans l'air du temps, même en n'étant pas adapté à la situation actuelle. Ce concept se met en place, une subvention est versée par la Confédération et elle serait supprimée sans sa prise en compte.

Peut-être l'année prochaine les modifications seront-elles plus drastiques...



M. Nicolo rappelle que ce bus ne fonctionne que depuis 8 mois et qu'il avait été dit qu'un premier point serait fait après une année; de plus, son concept avait été étudié en fonction des travaux de la Grand-Rue qui auraient déjà dû débiter. Il reconnaît que l'on peut effectivement discuter sur l'opportunité du bus, de sa dimension, des horaires, mais il croit que le but est d'aller de l'avant en matière de transport en commun. En fait, que peut-on dire après 8 mois d'exploitation? Ne faudrait-il pas laisser l'horaire tel quel afin que la population s'habitue à utiliser les bus?

Mme Tecon qui n'entend que des remarques négatives à propos de ce Green Bus trop grand et trop polluant, s'étonne de ces remarques et dit à nouveau qu'une personne par semaine emprunte le bus à l'horaire "29. Les modifications ont été pensées et non pas prises au hasard et il n'y a pas d'autre suppression que celle des trajets aux "29.

Par ailleurs il y a trois courses supplémentaires le soir. Le changement de sens de circulation est destiné à permettre aux rollois d'avoir un arrêt aux deux extrémités du parcours en fonction des travaux de l'année prochaine à la Grand Rue; l'arrêt de la Tête Noire se déplacera au Casino et l'autre se déplacera sur la route des 4 communes. L'offre reste la même.

M. Hay estime que la demande doit être adaptée à l'offre et rappelle qu'un tram circulait, à l'époque, dans la Grand Rue. Après maintes observations lors du passage des bus, il confirme que le plus souvent ceux-ci ne contiennent que le chauffeur.

Mme Schmutz croit savoir qu'il faut attendre un délai de deux ans pour tirer des conclusions valables. Elle demande en outre si un arrêt supplémentaire à la déchetterie pourrait être créé.

Mme Vollenweider évoque le parcours Vita de Rolle qui se trouve actuellement en piteux état et désire savoir s'il est prévu de le remettre en état.

M. Roland prend note de cette demande.

M. Hunziker a constaté, depuis plusieurs semaines, que les toilettes du rez-de-chaussée du Château sont fermées et demande si elles vont être rouvertes ou définitivement closes.

M. Roland explique qu'elles sont actuellement fermées pour cause de dégradations et d'actes de malveillance, et que rien n'est prévu pour leur remise en état ou leur réaffectation.

M. Goël revient sur les communications de la Municipalité à propos du personnel. Il s'inquiète des absences prolongées de certains employés et aimerait savoir où en sont les statuts du personnel.

Le Syndic reprend la parole à propos des statuts qui étaient à l'étude durant l'été, autant par la Municipalité que par la commission du personnel. Finalement une variante proposée par la Municipalité a été acceptée par tout le personnel. Suite à cette acceptation, les statuts ont été envoyés au SeCRI et dans un délai d'une semaine, ces statuts sont revenus munis de 10 pages de commentaires. Par exemple, l'un de ces commentaires est de ne plus utiliser la terminologie « statuts du personnel » mais « règlement du personnel ». Les choses sont ainsi plus claires, plus simples, et plus facilement utilisables, aussi bien par l'administration communale que par le personnel communal.

La Municipalité a accepté ce nouveau règlement, l'a à nouveau transmis au SeCRI pour ultime contrôle, et ce dernier sera ensuite à la disposition de la commission du personnel. L'objectif est de présenter cet automne un préavis à propos de ce règlement.

En ce qui concerne les absences prolongées, il n'a pas de réponse à apporter, n'ayant que les certificats médicaux à disposition.



M. Bréchon se réfère à un article du quotidien « 24Heures » du 4 août 2009 relatif au contournement rollois. Il aimerait savoir quelles sont les chances de boucler ce contournement dans de bonnes conditions, sachant qu'il a été accepté dans un premier temps par le canton.

M. Zeugin relève que si la Municipalité n'a pas donné d'informations à ce propos, c'est parce qu'elle est toujours dans l'attente. Le vote du préavis de ce soir à propos du plan d'assainissement du bruit routier donne encore plus d'importance au projet de contournement de Rolle puisqu'il est demandé d'assainir la Grand Rue, tant au niveau sonore qu'à celui de la pollution atmosphérique. A part le contournement il n'y a pas de solution, et pour l'instant on est dans l'attente des arguments de l'Etat où le dossier se trouve depuis 9 mois.

Le Président lève la séance à 21h00 et donne rendez-vous aux conseillers le 6 octobre 2009 pour de nouvelles aventures...

Au nom du Conseil communal

Laurent SCHATZMANN
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire